



Fiche d'emploi et de poste

AGENT DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emplois des agents de police municipale.
Classement de l'emploi : Niveau 5.

Nombre de postes ou titulaire du poste

8

PRÉSENTATION DE L'EMPLOI	
INTITULE	Agent de Police Municipale (H/F)
RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE	<pre>graph TD; Maire[Maire] --- DGS[Direction Générale des Services]; DGS --- SPM[Service Police Municipale];</pre>
RELATIONS	<p><i>Relations internes :</i> Placé(e) sous l'autorité du Responsable du Service Police Municipale. Relations avec le responsable hiérarchique direct, collaboration permanente avec l'ensemble des agents du service, collaboration avec l'ensemble des services sociaux et municipaux.</p> <p><i>Relations externes :</i> Contacts directs et quotidiens avec la population, les commerçants en étroite collaboration avec la Police Nationale.</p> <p>Relations permanentes avec l'ensemble des services de la collectivité.</p> <p>Coopération avec les autres services de sécurité d'incendie et de secours de la sécurité civile, judiciaires, de la police nationale, de la gendarmerie, les services déconcentrés de l'État.</p>
CONDITIONS D'EXERCICE	<p>Travail à l'extérieur par tous les temps en équipe.</p> <p>Horaires irréguliers, avec amplitude variable (nuits, week-ends, jours fériés).</p> <p>Rythme de travail très variable en fonction des événements.</p> <p>Bonne condition physique, très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations avec risques forts de tensions (physiques et psychologiques).</p> <p>Respect de l'éthique professionnelle, sens du service public et des relations avec le public.</p> <p>Agrément (délivré par le Procureur de la République) et assermentations nécessaires.</p> <p>Aptitude personnelle au port d'arme.</p> <p>Port d'un uniforme et de la plaque distinctive obligatoire.</p> <p>Peut être de permanence ou d'astreinte pour assurer une continuité.</p> <p>Permis véhicules légers (VL) obligatoire.</p>
SPÉCIALISATION	Agent de police judiciaire adjoint (article 21 du CPP pour les missions définies par le livre VI du Code Pénal).
AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS	Relative autonomie dans l'exercice de l'activité professionnelle. Rend régulièrement compte à sa hiérarchie du déroulement de ses activités et de tout fait constaté sur la Commune par radio ou le renseignement de la Main courante ou par rapport d'information. Les missions et les compétences de l'agent de police municipale s'exercent en fonction des directives opérationnelles données par le Responsable du Service et l'autorité territoriale.



Fiche d'emploi et de poste

AGENT DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emplois des agents de police municipale.
Classement de l'emploi : Niveau 5.

CONTINUITÉ DANS LE SERVICE	Passage des consignes ou des faits constatés aux agents de l'équipe pour l'opérationnel et le suivi de l'équipe montante.
-----------------------------------	---

MISSIONS DE L'EMPLOI	
Missions Principales	<ol style="list-style-type: none">1. Assurer la surveillance générale sur l'ensemble du territoire communal.2. Rechercher et constater des infractions relevant des pouvoirs de police du Maire.3. Assurer le maintien du lien social.4. Rédiger des écrits professionnels et des comptes rendus d'activité.

LES ACTIVITÉS	
1. Assurer la surveillance générale sur l'ensemble du territoire communal.	
Appropriation de son territoire d'intervention. Vérification, lors des tournées sur le terrain, de l'application des règles de sécurité, de tranquillité à l'ordre public et de protection des milieux naturels. Information préventive des administrés de la réglementation en vigueur. Application et contrôle du respect des pouvoirs de police du Maire, des lois et règlements relevant de sa compétence. Alerter son responsable hiérarchique d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public. Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien de l'ordre public. Surveillance générale de la voie publique. Surveillance des marchés. Application des arrêtés municipaux et respect des arrêtés préfectoraux. Sécurisation de l'ensemble des manifestations mises en place sur le territoire communal. Assurer des patrouilles d'îlotage portées ou pédestres.	
2. Rechercher et constater des infractions relevant des pouvoirs de police du Maire.	
Recueil de renseignements, transmission à la hiérarchie et s'informer des suites apportées. Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus. Relever des identités et les infractions. Qualifier et faire cesser les infractions. Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un officier de police judiciaire. Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction. Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées. Rendre compte de crimes, délits ou contraventions selon les conditions d'assermentation, de formation ou d'habilitation (lutte contre le bruit, code de l'urbanisme, vitesse...) Réaliser des enquêtes administratives. Participer aux opérations conjointes entre la police nationale et la police municipale. Régulation de la circulation lors de grands événements ou vacances ou événements climatiques. Participation à la sécurisation du déneigement et salage. Transmettre des procès-verbaux.	
3. Assurer le maintien du lien social.	
Dialoguer, être à l'écoute de publics divers. Analyser les demandes du public, le renseigner, le conseiller. Orienter les personnes vers les services compétents. Développer l'information et le dialogue auprès de la population dont les commerçants.	



Fiche d'emploi et de poste

AGENT DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emplois des agents de police municipale.
Classement de l'emploi : Niveau 5.

Participation à des réunions d'information et de concertation.

4. Rédiger des écrits professionnels et des comptes rendus d'activité.

Rendre compte à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises.

Établir des rapports d'activité, des comptes-rendus.

Tenir des registres de suivi d'affaires.

Participer à la rédaction des arrêtés municipaux.

Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs et judiciaires.

Les missions et activités ci-dessus sous entendent des tâches non listées. Par ailleurs, après concertation, les agents peuvent se voir confier d'autres missions dans le cadre du projet de service. Ils peuvent, ponctuellement et/ou en cas de nécessité liée à la mission de service public, assurer d'autres activités.

CHIFFRES CLES

Équipe composée de 11 agents avec le responsable relevant de la filière police Municipale, 1 agent d'accueil avec des missions dévolues d'ASVP et 3 ASVP ; stationnement en zone bleue sur la commune.

Prévention et Sécurité au travail

Conditions spécifiques touchant à la santé et la sécurité au travail

Travail en horaire décalés week-ends et jours fériés.
 Risques forts de tensions (physiques et psychologiques) avec les usagers.
 Risques routiers et au cours de patrouilles portées ou pédestres.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NÉCESSAIRES POUR LE POSTE

Uniforme, gilet par balles individuel, armement Tonfa, matraque télescopique, bombe auto-défense,
 PSA 9mm, caméra individuelle.

Compétences générales requises

Niveaux de la compétence requise :

1 notions ; 2 utiliser et connaître ; 3 maîtriser ; 4 être expert

		1	2	3	4
SAVOIRS SAVOIR-FAIRE SAVOIR-AGIR	Pouvoirs de police du Maire.			X	
	Textes législatifs, règlements et codes relevant des compétences de l'agent de police municipale.			X	
	Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles.			X	
	Droits fondamentaux des personnes.			X	
	Techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux.			X	
	Techniques de communication, de gestion de conflits, de médiation.			X	
	Techniques d'intervention.			X	
	Techniques de recueil d'information, de recherche et de constatation des délits et contraventions.			X	



Fiche d'emploi et de poste AGENT DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Grades possibles : Cadre d'emplois des agents de police municipale.
Classement de l'emploi : Niveau 5.

	Procédures administratives et judiciaires.			X	
	Fonctionnement des administrations et établissements publics.			X	
	Instances, processus et circuits de décision de la collectivité.			X	
	Techniques de recueil et de diffusion d'informations.			X	
	Techniques et outils de communication.			X	
	Fonctionnement et attributions des principaux services publics.			X	
SAVOIRS COMPORTEMENTAUX	<p>Être force de propositions, et être réactif en anticipant les situations et les problématiques. Savoir écouter avec tact et diplomatie, fermeté et pédagogie, ses interlocuteurs. Aptitude à travailler en équipe. Maîtrise de soi en toutes circonstances. Savoir rendre compte. Ponctualité. Éthique professionnelle. Sens du service public. Sens de l'observation et du dialogue.</p>				
Diplômes et expériences professionnelles requis					
Diplômes, permis et/ou habilitations	<p>Niveau ou Diplômes requis :</p> <p>Formation Continue Obligatoire à jour. Formation Préalable à l'Armement et Formation d'Entraînement au maniement des Armes à jour. Permis B</p> <p>Niveau et diplômes souhaité(s) :</p> <p>Habilitations :</p> <p>R.A.S.</p>				

Fait à ALBERTVILLE le :

Le Responsable N+1	L'Agent	Le Responsable du S.R.H	Le Directeur Général des Services